



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Canoe-kayak

Question orale n° 1406

Texte de la question

M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur la suppression des epreuves de slalom de canoe-kayak aux jeux Olympiques de Sydney. En effet, les organisateurs, sous la pression des autorites australiennes, ont decide que les epreuves de slalom de canoe-kayak n'auraient pas lieu. En revanche, de nouvelles disciplines comme le volley de plage « Beach Volley », largement populaire en Australie, sont retenues. Il lui rappelle que ce sport est tres pratique, notamment dans les regions de montagne et que l'equipe de France a toujours obtenu de bons resultats, aussi bien aux jeux Olympiques ou elle a remporte quatre medailles aux jeux d'Atlanta, qu'aux championnats du monde. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir aupres des instances internationales du sport pour que la discipline du canoe-kayak puisse de nouveau figurer parmi les epreuves des jeux Olympiques.

Texte de la réponse

M. le president. M. Patrick Ollier a presente une question no 1406.

La parole est a M. Patrick Ollier, pour exposer sa question.

M. Patrick Ollier. Aux jeux Olympiques d'Atlanta, l'equipe francaise de canoe-kayak a remporte quatre medailles olympiques - ce furent quelques-unes de nos plus belles victoires !

Pour les jeux de Sydney, nous avons appris avec stupeur que le CIO, sous la pression des autorites australiennes, avait decide que les epreuves de slalom de canoe-kayak seraient supprimees. A l'inverse, de nouvelles disciplines, comme le volley de plage, dit beach volley pratique surtout en Australie, seraient retenues. Comment une discipline comme le canoe-kayak, dont l'activite est reellement structuree et organisee sur la plupart des continents et dont le caractere sportif a ete reconnu par les instances olympiques depuis tres longtemps, peut-elle etre supprimee aussi facilement ?

Permettez-moi, monsieur le ministre delegue a la jeunesse et aux sports, en tant qu'elu d'une zone de montagne, les Hautes-Alpes, ou le canoe-kayak est tres pratique et fait partie des principales activites d'eveil au sport pour les jeunes - vous avez d'ailleurs subventionne a l'Argentiere un centre d'entrainement international pour le canoe-kayak - de m'etonner de la decision du Comite international olympique.

Je vous demande, compte tenu du role important que vous jouez au sein de cette instance, de tout mettre en oeuvre aupres du CIO pour que cette discipline puisse etre maintenue parmi les epreuves des jeux Olympiques. Je ne peux, en effet, imaginer que l'Australie, qui est un continent, ne dispose d'aucun torrent permettant l'organisation de telles epreuves.

Merci, monsieur le ministre de ce que vous pourrez faire pour le canoe-kayak.

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Monsieur le depute, vous savez que je fais toujours le maximum pour le sport en general et pour le canoe-kayak en particulier.

Vous l'avez rappele, le comite executif du CIO a decide, le 15 novembre 1996, de ne pas maintenir les epreuves de slalom, c'est-a-dire de canoe-kayak en eau vive, dans le programme olympique. Et il l'a fait a la demande expresse du comite d'organisation des jeux de Sydney, et ce essentiellement pour des raisons financieres. En

Australie, en effet, en particulier a Sydney, contrairement a votre belle region ou l'on a de l'eau vive a profusion, le relief n'offre pas cette possibilite naturelle. Il faudrait donc construire une riviere comme ce fut le cas a Atlanta et a Barcelone.

Cette decision a surpris et consterne tous ceux qui ont apprecie la qualite de ces epreuves tres spectaculaires, ainsi que les resultats obtenus par nos sportifs.

Des le 22 novembre 1996, lors du congres de la Federation internationale de canoe-kayak, j'ai fait savoir que j'interviendrais personnellement aupres des instances internationales du sport en soutenant toutes les actions de cette federation destinees a obtenir le maintien de cette epreuve.

Au mois de decembre, j'ai rencontre a Lausanne, en compagnie d'ailleurs de Jean-Claude Killy, mon collegue au Comite international olympique, M. Samaranch, pour connaitre son sentiment sur ce sujet. Le president du CIO ne nous est pas defavorable mais il est oblige - et on le comprend - de composer avec les desiderata des organisateurs.

Sachez egalement que le President de la Republique, M. Chirac, le Premier ministre et tous les ministres concernes sont, chacun, intervenus a la fois aupres du president du CIO et des autorites tant gouvernementales que sportives australiennes. Pour ma part, j'ai pris l'initiative de mobiliser mes homologues de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Republique tcheque et d'Allemagne pour la defense de cette cause.

Vous voyez, monsieur le depute, nous sommes determines a obtenir gain de cause. J'agis pour cela en etroite collaboration avec les federations francaise et internationale ainsi qu'avec nos champions qui se sont illustres dans cette discipline a Atlanta.

M. le president. La parole est a M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Je fais confiance a M. Drut pour les initiatives qu'il a engagees avec ses collegues au niveau europeen, ainsi qu'au President de la Republique qui est intervenu personnellement. J'attends donc le resultat de ces interventions en soutenant l'action de notre ministre.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1406

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1622

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 1997